



CONVENTION D'UTILISATION DU GYMNASSE DU COLLEGE RAYMOND DEVOS  
40 rue Jean Jaurès 59510 HEM  
AVENANT 1

Entre les soussignés,

**Le Collège Raymond Devos, 40 rue Jean Jaurès 59510 HEM,  
Représenté par Monsieur Christophe CUSSEAU, Principal du collège,**

D'une première part,

et

**La Ville de HEM, 42 rue du Général Leclerc 59510 HEM,  
Représentée par Monsieur Francis VERCAMER, Maire**

D'une deuxième part,

et

**L'association Atabak, 27 rue des Ecoles 59510 HEM,  
Représentée par Madame Aude VAITY, Présidente**

D'une troisième part,

**Il est convenu ce qui suit :**

Vu la convention signée le 19 mars 2024,

Considérant l'ajout d'un container dans l'enceinte du collège Raymond Devos pour le stockage du matériel de l'association Atabak, les articles 1 et 5 sont modifiés comme suit :

**ARTICLE 1 :** Mise à disposition du gymnase du collège Raymond Devos et du container loué par la ville

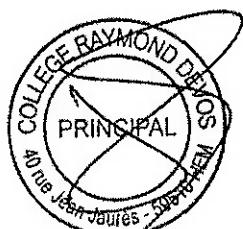
L'association Atabak utilisera le gymnase du collège Raymond Devos, pour ses répétitions, durant la durée des travaux de la Salle Henri Dunant jusqu'au 4 juillet 2025.

Elle utilisera le container loué par la ville et placé dans l'enceinte du collège pour le stockage de son matériel.

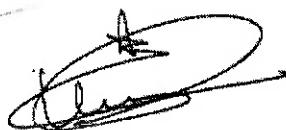
**ARTICLE 5** : Préalablement à l'utilisation des locaux, l'utilisateur reconnaît :

- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'Etablissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.
- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer.
- La ville souscrit une police d'assurance couvrant tous risques liés à la présence du container dans l'enceinte du collège.

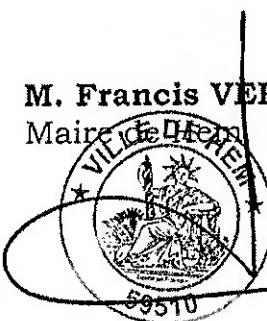
**M. Christophe CUSSEAU**  
Principal du collège Devos



**Mme Aude VAITY**  
Présidente d'Atabak



**M. Francis VERCAMER**  
Maire de Mervans



DGS

ARP